RENSEIGNEMENT D'URBANISME PLOUGOUMELEN - 08/04/2026



Section	G
Numéro de parcelle	905
Adresse cadastrale (source DGFIP)	0004 RTE DU MANE HALLATE
Surface géographique (m²)	647,17
Contenance DGFIP (m²)	631
Millésime des données cadastrales utilisées	2025

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 04/07/2019 et modifié les 08/07/2021 et 16/03/2023,

Zonages de la parcelle:

Libellé	Surface impactée	Impact
Uc : Zone destinée à l'habitat et aux équipements publics correspondant aux secteurs déjà urbanisés (SDU) de Lérion, Trémodec, Lohenven, Lestréviau, Penvern et Le Hallate.	647m²	100%

Télécharger le document

Une note de Renseignements d'Urbanisme (NRU) est une pièce purement informative. Cet acte ne conclut en aucun cas à la possibilité de construire, et de ce fait ne remplace pas un Certificat d'Urbanisme, lorsque celui-ci est obligatoire

Le terrain est situé sur une commune où s'appliquent les dispositions de la Loi n° 86.2 du 03/01/1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du Littoral complétée par la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. Tout projet ne pourra être autorisé que dans la mesure où il est conforme aux dispositions des articles L 121-8 et suivants du code de l'urbanisme.

Servitudes d'utilité publique, prescriptions et informations:

Libellé	Impact
AS2 : Servitude relative à la protection des établissements ostréicoles et coquillers et des gisements naturels	647m²
T7 : Servitude pour la protection de la circulation aérienne en dehors des zones de dégagement	647m²
ARFA : Aléa retrait-gonflement des argiles dans le département du Morbihan Aléa Faible	647m²
	647m²

Droit de préemption urbain :

Le terrain est soumis au droit de préemption urbain (D.P.U.)

Informations :

Sans objet

Sursis à statuer :

Sans objet

Taxes :

- Secteur soumis à une Taxe d'Aménagement (part communale) :Taux = 5 %

- Secteur soumis à une Taxe d'Aménagement (part départementale) : 2 %

- Secteur soumis à une Redevance d'Archéologie Préventive (R.A.P.) : 0,40 %

Télécharger le document

Une note de Renseignements d'Urbanisme (NRU) est une pièce purement informative. Cet acte ne conclut en aucun cas à la possibilité de construire, et de ce fait ne remplace pas un Certificat d'Urbanisme, lorsque celui-ci est obligatoire